

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Compte-rendu du Forum de l'eau des Vallées d'Oise

Vendredi 21 octobre 2016



S O M M A I R E

OUVERTURE DE SEANCE PAR MONSIEUR ERIC DE VALROGER, PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE DES VALLEES D'OISE	6
POINT D'ACTUALITE SUR L'ARRETE DU 21 JUILLET 2015 – « MISE AUX NORMES DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS »	6
PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE SEINE-NORMANDIE : PRINCIPES, OBJECTIFS ET LEVIERS.....	8
☐ Impacts du changement climatique	8
☐ La démarche d'adaptation au changement climatique	8
☐ Les travaux de la COMITER	8
☐ Table ronde « eau et changement climatique » : l'intérêt des regards croisés dans les démarches de territoire	8
FIN DE SEANCE.....	16

PARTICIPANTS

- M. ALEXANDRE Hugues, Chargé de Mission Eau, Communauté de Communes des Deux Vallées
- M. ARSAC Didier, Responsable des Services Techniques, Communauté de Communes des Lisières de l'Oise
- M^{me} BAILLON Claudine, Animatrice, Communauté de Communes du Pays des Sources
- M. BARBIER Jean-Michel, Membre du Conseil Syndical, Association Syndicale du Lys-Chantilly
- M^{me} BARRE Fanny, Chargée de Mission Eau, Communauté de Communes du Plateau Picard
- M. BARTHELEMY Loïc, Chargé de Mission Pollutions Ponctuelles, D.R.E.A.L. des Hauts-de-France
- M. BATTISTON Claude, Adjoint au Maire, Mairie de Catenoy
- M. BELLETTRE Roger, Conseiller Municipal, Mairie d'Avrigny
- M^{me} BERNE Marie-Anne, Chargée de Projets Politique Territoriale, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M^{me} BETRIX Corinne, 1^{er} Adjoint au Maire, Mairie d'Attichy
- M^{me} BEUN Delphine, Coordinatrice de la Mission Eau et Territoire, Agriculture Biologique en Picardie (A.B.P.)
- M. BLIN Maxime, Chargé d'Environnement, Communauté de Communes d'Oulchy-le-Château
- M. BLONDEL Claude, Vice-Président, R.O.S.O.
- M. BLOT Jean-Pierre, Maire, Mairie de Cambronne-les-Clermont
- M. BOILET Daniel, 3^{ème} Adjoint au Maire, Mairie de Choisy-au-Bac
- M. BOUSSARD François, Assistant d'Opérations, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- Mme BRAYER Charlotte, Chambre d'Agriculture de l'Aisne
- M. BREMOND Daniel, Conseiller Municipal, Mairie de Villers-sous-St-Leu
- M. CABORDEL Hubert, Président, SIVOM de Cires-les-Mello - Mello - Maysel
- M. CHANONIER Jonathan, Responsable des Services Techniques, Communauté de Communes Ardennes Thiérache
- M. CHARRIER Philippe, Vice-Président, Communauté de Communes des Trois Forêts
- M. CHIREUX Jean-Claude, Maire, Mairie de Jonquières
- M. CHORIER Christian, Maire, Mairie de La Neuville-d'Aumont
- M. CLEMENT Jean-Didier, Enseignant Chercheur, Institut Polytechnique LaSalle Beauvais
- M^{me} COLLAS Patricia, Chargée d'Aides au Fonctionnement, AESN / Direction Territoriale des Vallées - d'Oise
- M^{me} COLLET Aline, Chargée d'Opérations, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M. COULLARE Alain, Vice-Président, Syndicat Mixte Oise-Aronde
- M. COUSIN Benoît, Chef du Service Développement, Chambre d'Agriculture de l'Oise
- M. COUTON Philippe, Adjoint au Maire, Mairie de Rémy
- M. CZERNIEJEWICZ Serge-Romain, Maire, Mairie de Béthisy-St-Pierre
- M. DAMIEN Jean-Pierre, Maire, Mairie du Plessis-Brion
- M. DAUGER Olivier, Président, Chambre d'Agriculture de l'Aisne
- M. DELACOURT Francis, Adjoint au Maire, Mairie de Tergnier
- M. DELANEF Gérard, Maire, Mairie de Crisolles
- M. DEMAILLY Johan, Technicien SPANC, Communauté de Communes du Pays de Bray
- M. DEMAISON Daniel, Adjoint au Maire, Mairie de Pontpoint
- M^{me} DE MIL Corinne, Assistante d'Aides au Fonctionnement, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M. DESJARDINS Christian, Président, Syndicat des Eaux d'Ons-en-Bray
- M. DESJARDINS Marc, Président, Syndicat des Eaux de la Brèche
- M. DESMAREST Gérard, Président, S.I.E. Choisy-au-Bac, Clairoux, Janville, Rethondes, Vieux-Moulin
- M. DESMOULINS Jean-Pierre, Vice-Président, Communauté de Communes de la Basse Automne
- M. DE VALROGER Eric, Président, COMITER des Vallées d'Oise
- M. DOLLE Pascal, Président, Syndicat d'Épuration du Nord Noyonnais
- Mme DOUGADOS Aude, Animatrice du Contrat Global, Communauté de Communes des Trois Rivières
- M. DRIDI Hosni, Chargé d'Etudes Spécialisé, AESN / Direction de la Connaissance & Appui Technique
- M^{me} DRIEU Véronique, Assistante de Gestion Budgétaire, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise

- M. DUQUENOY Stéphane, Chef du Service Performance des Ouvrages et Redevances, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M. ESTEVE Franck, Technicien Logistique, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M^{me} FARAMUS Isabelle, Adjointe Chef Service Eau, Assainissement et Déchets, Conseil Départemental de l'Aisne
- M. FAVROLE Bernard, Maire, Mairie d'Attichy
- M. FEVRE Benoît, Président, Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
- M. FIEVEZ Georges, Président, Syndicat des Eaux de Choisy-la-Victoire, Avriigny, Blincourt
- M. FLOURY Michel, Membre du Syndicat, S.I.A. de Chevières - Grandfresnoy
- M. FOURREAUX Daniel, Adjoint au Maire, Mairie d'Ambleny
- M. FUMAROLI Geoffrey, Directeur des Services Techniques, Communauté de Communes du Plateau Picard
- M. GALLOT Jacky, Chef du Service Affaires Générales et Financières, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M^{me} GALVIN Marlyne, Assistante SICI, SMAA, Communication, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M. GERAULT Nicolas, Président, Syndicat d'Aménagement et de Gestion du ru du Voidon
- M^{me} GIBERT Karine, Assistante Administrative, S.I.A. de Ribécourt-Dreslincourt
- M. GIRARDOT Luc, Animateur Contrat Global, Communauté de Communes des Portes de la Thiérache
- Mme GODQUIN Christine, Secrétaire, Syndicat des Eaux d'Ons-en-Bray
- Mme GOSSELIN Stéphanie, Chargée d'Opérations Industrie, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M. GOUT Jean-Claude, 1^{er} Adjoint au Maire, Mairie de Fresnières
- M. GOUT Maximilien, Mairie de Fresnières
- M. HARBOUX Benoît, Conseiller, U.D.A.S.A.
- M. HARCHAOUI Gérard, 1^{er} Adjoint au Maire, Mairie de Crisolles
- Mme HERNANDEZ Camille, Chargée de Mission SAGE, Syndicat Mixte Oise-Arond
- M. HURIEZ Didier, Assistant d'Aides au Fonctionnement, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M. INGLEBERT Nicolas, Directeur des Services Techniques, Mairie de Crépy-en-Valois
- M^{me} JACQUOT Clélia, Chargée de Mission PAC, D.R.A.A.F. des Hauts-de-France
- M. JAMIN Xavier, Chargé d'Opérations Agriculture, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M. JEANNEROT Michel, Maire, Mairie de Jaux
- M. JANY Stéphane, Chargé d'Aides au Fonctionnement, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M. KALIFA Benjamin, Chargé d'Etudes, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M^{me} KUREK Emeline, Chargée d'Etudes Assainissement Collectif, Communauté de Communes du Pays de Valois
- M^{me} KUZNIAK Charlotte, Adjointe au Directeur Pôle Développement Durable, Agglomération de la Région de Compiègne
- M. LAMBIN Jean-Marc, Directeur Général Adjoint, NOREADE
- M. LAPLACE Patrick, Maire, Mairie de Blérancourt
- M. LAYER Martial, Conseiller Municipal, Mairie de Lagny-le-Sec
- M. LECLERCQ Gérard, Adjoint au Maire, Mairie de Pasly
- M. LENGLET Hervé, Assistant Contrôles et Audit, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M. LE ROUX Patrice, Vice-Président, Communauté de Communes des Portes de la Thiérache
- M. LETURCQ Raoul, E.A.R.L. du Tilleux, Membre du Comité de Bassin Seine-Normandie
- M. LEVEQUE Nicolas, Chargé d'Etudes, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M. LOQUET Marc, Chargé d'Aides au Fonctionnement, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M^{me} MAGOUTIER Mélissa, Chargée de Communication, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M^{me} MALHRBE Cindy, Responsable Assainissement, Agglomération de la Région de Compiègne
- M. MARTINET Fabrice, Chef du Service Milieu Aquatique et Agriculture, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M. MARTINEZ Michel-Bernard, Responsable Police de l'Eau, Direction Départementale des Territoires de l'Aisne
- Mme MASSON Nadou, Présidente, Agriculture Biologique en Picardie
- M. MATON Daniel, Directeur Régional, B.R.G.M. Picardie

- M. MEGRET Pierre, Président, Syndicat des Eaux de la Région de Trie-Château
- M. MENDEZ Claude, Président, S.I.A. de Cuise-la-Motte
- M. MENVIELLE Erwan, Chargé d'Opérations Rivières, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M^{me} MERCIER Sophie, Présidente, S.I.A. Payelle/Aronde
- M^{me} MERCIER Pascale, Directrice Territoriale des Vallées d'Oise, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M. MEUNIER Francis, Directeur Adjoint, Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie
- M^{me} MORBELLI Muriel, Chargée de Mission, C.P.I.E. des Pays de l'Aisne
- M. MORVAN Stéphan, Directeur de l'Assainissement, Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
- M. ONIMUS Patrick, Directeur, Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise
- M. OUVRY Jean-François, Directeur, A.R.E.A.S.
- M^{me} PAROT Virginie, Chargée d'Opérations, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M. PELLET Marc, Responsable du Service Environnement, Communauté de Communes du Pays Noyonnais
- M. PEREZ Ramon, Maire, Mairie de Lalande-en-Son
- M^{me} PERROT Aline, Adjointe au Maire, Mairie de Pontpoint
- M. PIERARD Antonin, Communauté de l'Agglomération Creilloise
- M. POIRIER Jean-Bosco, Chef du Service Investissement Collectivités et Industrie, AESN / Direction Territoriale des Vallées d'Oise
- M. POTET Patrick, Président, S.I.A.E.P. de la Belle-Anne
- M^{me} POURREAU Béatrice, Vice-Présidente, Communauté de Communes de la Champagne Picarde
- M. PRUVOT Jean-René, Vice-Président, SIVOM de Chevincourt, Machemont, Mélicocq, Marest/Matz
- M. QUEVREUX Alain, Conseiller Municipal, Mairie de Pasly
- M. QUINAUD Michel, Délégué Communal, S.I.A.E. Villers-sous-St-Leu
- M. ROGER Michel, Conseiller Municipal, Mairie de St-Maximin
- M. RUBE Michel, Maire, Mairie de Catenoy
- M. RUHAUT Laurent, Conseiller Municipal, Mairie d'Angicourt
- M. SEIMBILLE Gérard, Président, Entente Oise-Aisne
- M. SIMONET Jean-Michel, 4^{ème} Adjoint au Maire, Mairie de Thiverny
- M. SMORAG Henri, Président, Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Guny
- M. SRACZYK Christian, Adjoint au Maire, Mairie de Saintines
- M. TIXIER Guillaume, Journaliste
- M. TOLUB Alexandre, Directeur, PERIG
- M. TOP Grégoire, Chargé d'Etudes Pollutions Ponctuelles, D.R.E.A.L. des Hauts-de-France
- M. Georges TOULEMONDE, Conseil Economique et Social des Hauts-de-France
- M. VALLET Hervé, Ingénieur Travaux, S.I.C.T.E.U.B. Thève et Ysieux
- M. VAN DE SYPE Philippe, Adjoint aux travaux, Mairie du Plessis-Brion
- M. VANLERBERGHE Arnaud, Agriculteur, Commune de Rosières
- M. VIEL Jean-Claude, Adjoint aux travaux, Mairie de Machemont
- M. VORBECK Jean-Paul, Chargé de Mission, D.R.E.A.L. des Hauts-de-France
- M. VRANCKEN Jean-Pierre, Maire, Mairie de Monchy-Humières
- M. WEIKERT Adrien, Technicien Eau Potable, Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons
- M^{me} WIBAUX-DENQUIN Valérie, Ingénieur Eau Potable, Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons
- M^{me} ZEZNANSKI Pascaline, Agent Administratif, Association Syndicale du Lys-Chantilly

Ouverture de séance par Monsieur Eric DE VALROGER, président de la commission territoriale des Vallées d'Oise

Eric de VALROGER, président de la commission territoriale des Vallées d'Oise, vice-président du conseil départemental de l'Oise, accueille les participants et prononce un discours introductif :

« Bonjour à tous. Je suis très heureux de vous accueillir pour ce forum de l'eau des vallées d'Oise. Vous êtes très nombreux à avoir répondu à notre invitation et je m'en réjouis parce que le sujet qui sera approfondi cet après-midi est tout à fait essentiel et nous concerne tous. Nous considérons, peut-être à tort, que les changements climatiques que nous observons sont surtout l'affaire des Etats, des grandes puissances. Je pense que je n'aurai pas de mal à vous convaincre qu'ils sont aussi et surtout notre affaire, celle des territoires.

Deux sujets principaux d'actualité seront débattus cet après-midi : un arrêté récent, celui du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement, et la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie. Le comité de bassin Seine-Normandie a initié une stratégie d'adaptation au changement climatique et il a été demandé aux différentes COMITER et à d'autres instances de discussion et de réflexion, de se concerter sur ce sujet. La COMITER des Vallées d'Oise s'est réunie et a déjà travaillé sur ce thème. C'est pourquoi nous vous présenterons cet après-midi un résumé des réflexions qui ont déjà été élaborées au sein de la COMITER des Vallées d'Oise et, bien entendu, nous espérons que les débats de cet après-midi permettront d'enrichir ce début de travail. Nous voulons que cette démarche soit concertée et participative et je suis sûr que cette assemblée, dont je connais nombre de participants, a beaucoup d'expériences intéressantes à faire valoir dans le cadre du thème de cet après-midi.

Je remercie l'Agence Seine-Normandie qui a préparé ces travaux. Je donne la parole à la nouvelle directrice des Vallées d'Oise, Pascale Mercier, que je remercie particulièrement pour son implication intense, avec ses équipes, dans la préparation de ce forum. Elle va vous présenter plus en détail l'ordre du jour de cet après-midi. »

Pascale MERCIER, directrice territoriale des Vallées d'Oise, AESN, évoque les deux points inscrits à l'ordre du jour et présente les intervenants. Elle annonce qu'elle fera remonter les éléments qui en ressortent pour enrichir la stratégie de l'Agence.

Point d'actualité sur l'arrêté du 21 juillet 2015 – « Mise aux normes des systèmes d'assainissement collectifs »

Hosni DRIDI, Direction de la Connaissance et de l'Appui technique (DCAT), AESN, présente les conséquences de l'arrêté – à une échéance prévue pour le 31 décembre 2015, et donc d'ores et déjà non respectée – en termes de surveillance des systèmes d'assainissement et de modes d'évaluation de leur conformité et les impacts pour le calcul de la prime d'épuration versée par l'Agence. Il en arrive à la conclusion que le système de collecte doit être traité avec le même soin que le réseau d'épuration. Il présente le programme d'accompagnement de l'Agence de l'eau pour la mise en conformité des réseaux, études et travaux.

Un intervenant, agglomération creilloise, indique qu'il échange actuellement avec la DRIEE sur un projet de renouvellement d'arrêté sur la station d'épuration, qui ne tolérerait ni de rejet par temps sec ni, le réseau étant strictement séparatif, de rejet par temps de pluie. La conformité est donc inatteignable, en raison de la présence résiduelle permanente d'eaux pluviales dans le réseau, malgré les efforts d'un technicien « pollution diffuse », recruté avec l'aide de l'Agence, et des enquêtes sur les parcelles. La DRIEE maintient son analyse de l'arrêté et il craint de ne jamais être conforme.

Hosni DRIDI confirme que le taux de pluvial ne sera jamais nul et que son interlocuteur ne sera jamais conforme par temps de pluie. Cependant, les arguments de la DRIEE lui paraissent valables. Un réseau séparatif doit tendre vers l'absence de déversement par temps de pluie.

Didier ARSAC, Communauté de communes Lisières de l'Oise, craint que la mise en place de l'exigence de conformité des réseaux ne s'accompagne d'une augmentation des coûts d'exploitation. La prime pour épuration la prendra-t-elle en compte ?

Hosni DRIDI assure que le mode de calcul de la prime est strictement du ressort de l'Agence de l'eau, sans aucun cadre réglementaire. Elle représente une aide au bon fonctionnement qui se veut vertueuse. Certaines agences n'en versent pas. L'AESN a pris le parti d'accorder une prime relative à la quantité de pollution épargnée au milieu naturel et il ne voit pas de raison à ce que son calcul change. Il a conscience que les coûts de fonctionnement seront plus importants. Le corpus réglementaire de 2015 n'a fait que rappeler des exigences qui dataient de 1991.

Un intervenant (SIVOM) convient qu'il est nécessaire d'améliorer les systèmes d'épuration mais la réglementation va de plus en plus vite et il est de plus en plus difficile de la suivre. Une première analyse de la réglementation à venir concernant les micropolluants fait craindre en amont une hausse des coûts d'analyses et d'études. Les budgets n'étant pas extensibles, il ne sera pas possible de se mettre en conformité si les exigences ne cessent d'augmenter.

Hosni DRIDI l'admet mais rappelle que l'Agence ne définit pas les lois et ne fait qu'essayer d'accompagner financièrement les collectivités pour faciliter le respect de cet empilement de réglementations. L'Agence est en train de mettre en place des subventions spécifiques pour aider les collectivités à passer le cap de la réglementation annoncée sur le suivi des micropolluants.

Un intervenant, qui se décrit comme un vieil élu, constate avec lassitude que les élus sont de plus en plus négligés et que, les moyens de l'Etat étant en baisse, les collectivités deviennent les suppléants de l'Administration. Plutôt que de recevoir des directives en continu, il préférerait être comme auparavant coproducteur du droit sur le territoire. Il a l'impression d'une démarche de coopération et d'assistance par rapport à des normes imposées. Il reconnaît le bien-fondé des obligations d'assainissement mais elles diffèrent selon les territoires et les états des lieux et l'élu est oublié dans cette approche. Il appelle l'Etat à prendre garde à ne pas perdre ce précieux assistant de terrain.

Hosni DRIDI convient que l'arrêté du 21 juillet 2015 a été long à paraître, suite à une importante concertation avec la Fédération des maires de France et la FNCCR, dont les avis ont été pris en compte.

Jean-Michel BARBIER, association syndicale du Lys-Chantilly, juge brillante la démonstration que le taux global de pollution, quand toute la chaîne est optimale, atteint péniblement 66 %. Placer en assainissement non collectif les habitants qui sont en zone d'assainissement collectif au lieu de les raccorder donnerait paradoxalement un taux de 77 %. Il se demande alors pourquoi l'Agence de l'eau ne soutient pas, dans les zones d'habitat moyennement dispersé, l'assainissement non collectif, apparemment plus efficace.

Hosni DRIDI estime au contraire que l'AESN aide l'assainissement non collectif avec des programmes de réhabilitation dont le taux de subvention atteint 60 %. De plus, le zonage d'assainissement n'est pas du ressort de l'Agence mais des élus.

Un intervenant rappelle que certaines zones ne sont pas éligibles à l'ANC.

Hosni DRIDI encourage à se rapprocher, pour des questions précises sur des territoires et des dossiers particuliers, du service Investissement Collectivités et Industries de la DTVO, dirigé par Monsieur POIRIER.

Jean-Michel BARBIER estime au contraire que l'AESN est la dernière de toutes à favoriser l'assainissement non collectif, celle qui y consacre le moins de subventions avec les conditions les plus restrictives.

Hosni DRIDI ne partage pas ce constat. Il invite son interlocuteur à se rapprocher de la DTVO pour étudier les projets. Il estime l'assainissement non collectif très bien aidé sur le bassin.

Pascale MERCIER remercie Monsieur DRIDI de sa présentation. L'Agence priorise ses aides dans une perspective environnementale. L'assainissement non collectif est encouragé et l'Agence accompagne les collectivités dans leurs réflexions de zonage. Elle ne priorise pas le collectif par rapport au non collectif, reste attentive aux attentes et les fait remonter en vue d'échanges sur les

besoins du territoire. Pour les questions plus précises, elle invite à revenir vers Jean-Bosco POIRIER en fin de séance.

Plan d'adaptation au changement climatique de Seine-Normandie : principes, objectifs et leviers

• Impacts du changement climatique

Marie-Anne BERNE, chargée de projets Politique territoriale, AESN, présente les impacts météorologiques du changement climatique attendus sur le bassin Seine-Normandie, en particulier, avec une intensité variable selon les différents scénarios du GIEC, une baisse des débits et des nappes, une augmentation des températures, une diminution des précipitations, une augmentation des fréquences des fortes pluies avec pour conséquences une hausse des ruissellements et des coulées de boue et du niveau de la mer.

• La démarche d'adaptation au changement climatique

Fabrice MARTINET, chef du service Milieux aquatiques et Agriculture, AESN, présente la stratégie d'adaptation au changement climatique, décidée en commun par le président du comité de bassin et le préfet coordinateur de bassin, son échelle (le bassin Seine-Normandie), sa logique, ses objectifs, sa construction – à partir de travaux scientifiques enrichis des concertations en COMITER et en forum – et ses idées-forces : réduire la dépendance à l'eau, développer la solidarité entre usagers et territoires avec des actions pragmatiques sans regret, proches des fonctionnements naturels, adaptées à chaque territoire, qui répondent aux cinq grands enjeux thématiques identifiés à l'échelle du bassin.

• Les travaux de la COMITER

Fabrice MARTINET présente les travaux de la COMITER DTVO du 9 septembre 2016, synthétisant les diverses présentations des intervenants. Il rappelle que les efforts d'adaptation au changement climatique ne doivent pas faire oublier la nécessité de son atténuation. Il liste les propositions de la COMITER pour les divers enjeux qui concernent les Vallées d'Oise.

• Table ronde « eau et changement climatique » : l'intérêt des regards croisés dans les démarches de territoire

Pascale MERCIER invite les intervenants de la table ronde à rejoindre la tribune.

Guillaume TIXIER, journaliste spécialisé en environnement, présente les intervenants. Il précise que l'intérêt de la table ronde est, plus que des exposés magistraux, de permettre à l'assistance de faire part de ses idées et contributions pour nourrir la stratégie d'adaptation au changement climatique en cours d'élaboration, à partir d'exemples de bonnes pratiques issues des territoires. Il décrit les trois séquences de la table ronde, aux enjeux évidemment interconnectés.

- Dépendance à l'eau et lutte contre le ruissellement et l'érosion

Guillaume TIXIER souhaite savoir comment le SAGE Oise-Aronde, qui est confronté à toutes les problématiques évoquées lors du forum, a intégré le changement climatique dans sa révision en cours.

Alain COULLARE, premier vice-président, SAGE Oise-Aronde, indique que la rédaction du SAGE a débuté en 2009, sur la base d'une modélisation de la nappe de la Craie, avec des conflits d'usage,

en particulier entre maraîchers irrigants de la vallée de l'Aronde et usagers de l'agglomération de Compiègne.

Camille HERNANDEZ, animatrice, SAGE Oise-Aronde, présente le territoire du SAGE. Les objectifs de sa révision concernent son adaptation au nouveau SDAGE Seine-Normandie, la valorisation des actions mises en œuvre depuis 2009 et la volonté d'assurer l'efficacité des actions futures. Le contrat global Oise-Aronde 2011-2015 est l'outil opérationnel du SAGE. L'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE est en cours. Des commissions thématiques réfléchissent aux enjeux du SAGE révisé, qui doit prendre en compte les évolutions climatiques. Le bassin versant de l'Aronde a été classé « zone de répartition des eaux » et la modélisation de la nappe de la Craie a permis de définir un VMPO (volume maximum prélevable objectif) qui contribue au partage de la ressource entre les usages. Le SAGE manifesterait la volonté de maîtriser les étiages, de définir une stratégie intégrée de la ressource en eau et de prévenir le ruissellement et l'érosion. Le SMOA accompagne les communes dans leurs démarches en ce sens, en particulier au travers de la réalisation d'études et de définition d'un programme d'actions. Cet enjeu ne sera plus, comme dans le SAGE 2009, couplé à la maîtrise des inondations mais sera un enjeu à part entière.

Guillaume TIXIER évoque la formation des élus et une plaquette sur la gestion des eaux pluviales en ville.

Camille HERNANDEZ confirme que le SAGE continuera vraisemblablement à recommander la mise en place de zonages pluviaux par les communes et les techniques alternatives.

Guillaume TIXIER présente l'AREAS, association de lutte contre le ruissellement.

Jean-François OUVRY, directeur, AREAS, précise que l'association a été créée en 1985 sur les problématiques de ruissellement et d'érosion, qui sont aussi liées aux pratiques agricoles. Elle intervient en faveur de l'infiltration, en particulier par des mesures préventives, en milieu rural, qui couvre 50 % à 80 % du territoire, et dans la gestion des eaux pluviales urbaines. Il est par exemple possible d'infiltrer tous les petits orages sur le maïs, la pomme de terre, les betteraves, le lin et le blé. Cela devient difficile au-delà de la fréquence décennale et il est nécessaire de travailler à ralentir les écoulements pour en réinfiltrer une partie sur le chemin de l'eau, par des obstacles comme les haies, fascines ou bandes enherbées. Les pratiques culturales peuvent réduire le ruissellement de 2 à 5 mm, voire 40 mm sur les pommes de terre, et les mesures sur le chemin de l'eau d'environ 1 mm. Elles permettent surtout de protéger l'aval. Il montre des exemples en Seine-Maritime. Il liste les réalisations de l'association en une dizaine d'années (1 700 aménagements de zones tampons, avec 100 kilomètres de haies, 17 kilomètres de fascines, 78 kilomètres de noues enherbées, 16 kilomètres de talus...) mais estime qu'il ne s'agit que du début du réaménagement du bassin versant.

Guillaume TIXIER confirme que les aménagements d'hydraulique douce sont bénéfiques à la fois pour la qualité de l'eau, la biodiversité et le paysage. Il propose à Monsieur INGLEBERT d'évoquer les pratiques de la ville de Crépy-en-Valois en matière de gestion des eaux en ville.

Nicolas INGLEBERT, directeur technique, Ville de Crépy-en-Valois, confirme avoir testé tous les types d'aménagements possibles dans divers quartiers de la ville. Les aménagements doivent rester simples en termes de conception et d'entretien, en gérant mieux l'espace public et sans choquer les usagers. Il cite des exemples concrets : suppression des bordures, déplacement des trottoirs pour que l'eau aille aux arbres, réalisation de noues en vue de la disparition complète du réseau pluvial. L'argent économisé est investi dans les aménagements et les espaces verts.

Guillaume TIXIER évoque les oasis de fraîcheur.

Nicolas INGLEBERT indique que l'on peut mesurer trois semaines de différence dans la chute des feuilles des tilleuls si le trottoir arrose les arbres. Tous les espaces publics sont aménageables avec des dispositifs d'infiltration, en multipliant les techniques alternatives conçues de manière pluridisciplinaire.

Guillaume TIXIER comprend que l'infiltration de l'eau permet beaucoup d'économies.

Nicolas INGLEBERT invite, plutôt que faire grossir les tuyaux, à infiltrer toute l'eau qui peut l'être. Il estime possible d'aller vite et loin dans la protection du milieu urbain par une politique volontariste d'infiltration et de protection.

Guillaume TIXIER interroge Monsieur CLEMENT sur les méthodes agricoles possibles pour économiser l'eau.

Jean-Didier CLEMENT, enseignant-chercheur à LASALLE, Beauvais, rappelle que le climat de demain des Vallées d'Oise existe déjà en Europe, plus au Sud. L'essentiel pour l'agriculteur est le sol et sa capacité à stocker de l'eau. Les pratiques doivent donc prévenir l'érosion et augmenter la matière organique des sols, par exemple par l'agriculture de conservation, encore très minoritaire en France, qui repose sur trois piliers : un travail minimal du sol, la diversité des cultures (par l'allongement des rotations et l'assouplissement du cahier des charges imposé par les industriels) et une couverture permanente du sol, par de l'inter-culture ou du *mulch*. Les rotations pourraient ainsi passer du traditionnel blé-orge-colza sur trois ans à cinq ou six ans, ce que les agronomes jugent préférable. Cela nécessite une diversification de la production pour améliorer les pratiques agricoles et le respect du sol. La réintroduction de la luzerne, qui est liée à l'élevage, va dans le même sens.

Guillaume TIXIER sollicite les questions et contributions des participants.

Raoul LETURCQ, membre du comité de bassin et du comité de pilotage, estime que le consommateur est essentiel pour les changements à venir. 50 % des impacts de l'agriculture sont liés à l'élevage. Une réduction de moitié de la consommation de viande garantirait une meilleure santé et pèserait moins sur le changement climatique. Il est nécessaire de garder en permanence en tête l'adaptation, l'atténuation et la nécessité d'une pédagogie vis-à-vis des consommateurs et des acteurs, en particulier du monde agricole qui ne vit pas une évolution mais une vraie révolution, avec la fin d'un modèle et la nécessité d'en inventer un autre. Il lui semble qu'il manque un pied à l'agriculture de conservation : les infrastructures agro-écologiques. Il sera nécessaire, dans un milieu très ouvert, de recomposer le paysage et de revoir la taille des parcelles, ce qui devra être envisagé avec les consommateurs et les industriels.

Nadou MASSON, présidente, Agriculture biologique en Picardie, rappelle que l'agriculture biologique répond aux enjeux mis en avant par Monsieur MARTINET : elle préserve la qualité de l'eau, agit sur l'impact du changement climatique et réduit la dépendance à l'eau en préservant la biodiversité terrestre, marine et aquatique. Ses pratiques favorisent un sol riche en humus et en biodiversité et donc l'infiltration de l'eau et une limitation du ruissellement. Les agriculteurs bios, présents dans la salle, existent et vivent de l'agriculture biologique.

Pascale MERCIER propose à Monsieur INGLEBERT de fournir des éléments financiers quant aux solutions d'infiltration de l'eau retenues.

Nicolas INGLEBERT garantit que l'infiltration coûte moins cher qu'un réseau, même si la conception, qui nécessite de la réflexion, est un peu plus onéreuse. Les solutions doivent être économes pour être mises en place. Tel est aussi le cas du zéro phyto.

- **Qualité de l'eau et biodiversité**

Guillaume TIXIER rappelle que les débits des cours d'eau diminuant, les concentrations de polluants seront mécaniquement amenées à augmenter et qu'il sera nécessaire de redoubler d'effort pour obtenir un traitement égal. Il est impératif de préserver la biodiversité des milieux car les services qu'ils rendent sont indispensables. Biodiversité et qualité de l'eau sont donc intimement liées.

Alexandre TOLUB, directeur, PERI-G, indique qu'il a été amené à accompagner, dans le cadre du projet IS'EAU, un groupement d'agriculteurs décidés à protéger le captage prioritaire d'Auger-Saint-Vincent dont ils occupent à peu près 60 % de la superficie, pour la propre pérennité de leurs entreprises. Après de nombreuses réflexions en commun, certains se sont convertis à l'agriculture biologique, d'autres ont introduit de la luzerne et d'autres enfin réfléchissent à introduire l'agriculture de conservation des sols. Tout s'est fait sans contrainte et la réflexion reste dans les mains des agriculteurs.

Guillaume TIXIER comprend que le désir de protéger l'eau a fait émerger des solutions innovantes.

Alexandre TOLUB présente trois types d'innovation : réduction des nitrates et produits phytosanitaires, méthanisation et production de luzerne, un éleveur voisin ayant un méthaniseur, et mise en place d'une filière biomasse qui puisse être utilisée dans une chaudière locale. L'étude est en cours. Les débouchés sont indispensables à toute évolution et, si une brique manque, le système ne fonctionne plus.

Guillaume TIXIER comprend que le mécanisme s'est construit à partir de l'existant sur le secteur.

Alexandre TOLUB le confirme. Quand une idée émerge, il s'agit de questionner les acteurs du territoire. Au final, certaines idées sont menées à leur terme et pas d'autres.

Arnaud VANLERBERGHE, agriculteur, Rosières, explique qu'il a converti en 2015 la totalité de sa ferme de 200 hectares en agriculture biologique et a commencé à produire de la luzerne. Celle-ci permet en effet de capter de l'azote dans le sol et de faire en trois ans une parcelle propre, sans chardon et sans lupin, en détassant les sols. Le débouché indispensable est l'élevage de taurillons et le méthaniseur du voisin. La luzerne est récoltée, séchée avec le méthaniseur et donnée aux taurillons dont les effluents repartent au méthaniseur. Il est cependant difficile de vivre de la luzerne sans aides. Il ne peut pas encore valoriser le gain attendu au bout de trois ans mais il espère récupérer 200 unités d'azote.

Guillaume TIXIER ajoute que la méthanisation permet aussi d'atténuer le changement climatique.

Arnaud VANLERBERGHE précise que la rentabilité repose pour l'instant sur les aides. Beaucoup d'agriculteurs ont du mal à sauter le pas, faute de débouché pour la luzerne.

Alexandre TOLUB cherche moins à étendre la luzerne que le *bottom-up*, c'est-à-dire animer des groupes locaux pour faire émerger les idées des agriculteurs, en agriculture biologique ou conventionnelle, en suivant la logique des GIEE. Ceux-ci édictent que la connaissance est sur le terrain et qu'il convient de laisser les agriculteurs prendre en main leur destin. D'autres territoires déboucheront sans doute sur d'autres solutions. Il essaie par exemple aussi de faire émerger les principes de l'agriculture de conservation sur les exploitations de pommes de terre.

Guillaume TIXIER revient au SMOA et à son travail de restauration des continuités écologiques, le maintien des zones humides et la réalisation d'un inventaire.

Camille HERNANDEZ renvoie à l'inventaire des zones humides du territoire réalisé en 2011-2012, qui a permis d'identifier 3 000 hectares de zones humides avérées et 6 000 hectares de zones humides potentielles. La volonté des acteurs est de susciter un enjeu spécifique des zones humides et l'objectif dans le cadre du nouveau SAGE sera de caractériser leurs fonctionnalités. Elle donne des exemples de restaurations de cours d'eau et de continuité écologique menées sur le territoire. Le SAGE introduit aussi la notion de connectivité latérale et le rôle des zones humides associées aux cours d'eau. En effet, une zone humide a un rôle de soutien d'étiage et de tampon. La restauration de Wacquemoulin a permis de favoriser un écoulement plus rapide et l'oxygénation de l'eau et l'utilisation de techniques végétales favorise la biodiversité et l'écoulement des cours d'eau.

Guillaume TIXIER revient à la ville de Crépy-en-Valois, sa volonté de ne plus utiliser de produits phytosanitaires et son intérêt pour la biodiversité en ville, où ont été trouvées des orchidées.

Nicolas INGLEBERT confirme que depuis plusieurs années, la ville de Crépy-en-Valois respecte un zéro phyto complet sur les espaces publics. Elle se veut exemplaire mais cela n'engage pas les 15 000 habitants, les voies SNCF ni les routes. Financièrement, cela doit se faire à moyens constants. Les techniques ne réussissent pas toujours et il en a été essayé beaucoup. Pour mesurer les actions, au-delà de signes comme la réapparition des pâquerettes, il a fait réaliser un Atlas de la biodiversité communale. Il s'agit de choisir quelques quartiers et d'y faire mesurer par des scientifiques la présence de taxons (micromammifères, végétaux, poissons, insectes...). Un gazon traité rassemble quelques espèces, un gazon non traité 25 et une rue non traitée depuis deux ans 75, dont parfois des orchidées ou des plantes plus rares. La volonté initiale était de s'orienter vers des solutions d'avenir économiquement viables pour protéger la ville en gérant les eaux pluviales. La suppression des produits phytosanitaires permet, au lieu de lutter contre un problème, de l'éviter.

Guillaume TIXIER croit savoir que la Ville a travaillé avec la LPO (ligue de protection des oiseaux).

Nicolas INGLEBERT ajoute qu'elle a travaillé avec d'autres associations et considère que la sensibilisation est l'affaire de tous, dans toutes les directions, et qu'il n'est possible d'avancer qu'avec les autres. Agir dans un parc est beaucoup plus facile que dans une rue car l'acceptabilité est des riverains pour la pâquerette et le pissenlit est nulle. Il préfère l'admettre et accepter de désherber à la demande.

Guillaume TIXIER propose aux élus engagés dans une démarche zéro phyto de faire part de leur expérience.

Un intervenant, commune de Thourotte, rejoint ces propos sur l'acceptabilité des riverains. Chacun veut protéger la planète mais exige un caniveau impeccable devant chez lui. Les élus s'entendent reprocher ce que les riverains considèrent comme de la mauvaise herbe. La biodiversité est une nuisance pour le riverain.

Gérard SEIMBILLE, président, Entente Oise-Aisne, cite l'exemple du parc naturel régional du Vexin français qui a mis en place, il y a plusieurs années, un système zéro phyto sur les 99 communes qu'il rassemble, au début de manière incitative avant que les choses ne se mettent en place petit à petit. Une dynamique à une vaste échelle est souvent nécessaire pour que les situations évoluent.

Nicolas INGLEBERT indique qu'il a trouvé une photo vieille de trente ans qui montre un rempart de pierres beaucoup plus verdoyant qu'aujourd'hui. Cette verdure n'est plus acceptée et le rempart est aujourd'hui plus minéral. Les habitants ont le regard plus dur qu'il y a quelques décennies.

Pascale MERCIER rappelle que les démarches du projet IS'EAU sur les captages durent depuis une dizaine d'années et qu'elles ont été difficiles à mettre en place. Comment les intervenants voient-ils aujourd'hui le classement d'Auger-Saint-Vincent en captage prioritaire ?

Alexandre TOLUB établit que certains agriculteurs ont eu apparemment du flair et l'idée stratégique de changer cette menace et contrainte en opportunité. Ils sont parvenus à entraîner leurs voisins. Mais le système agricole est complexe et les acteurs en aval s'interrogent aussi sur des marchés en mutation. La transformation du verger en verger bio a été possible parce que l'acheteur a garanti qu'il achèterait la production de pommes bios. Il est nécessaire d'échanger avec les acteurs de la filière et d'être attentif aux basculements de situations et autres évolutions de marché.

Guillaume TIXIER souhaite savoir comment Arnaud VANLERBERGHE protège ses pommes.

Arnaud VANLERBERGHE reconnaît qu'il s'agissait au début d'une contrainte mais que celle-ci a permis de travailler autrement et de prendre en compte le fait que le système agricole, pour avoir trop tiré sur la corde, est à bout. Dans ses 110 hectares de vergers, 500 moutons de race *Shropshire* mangent l'herbe et luttent contre les insectes, notamment la cochenille farineuse arrivée du Sud de la France, et les champignons. Le mouton piétine les feuilles, ce qui évite la remontée de l'humidité au printemps et donc la tavelure. Ce n'est jamais qu'un retour aux pratiques d'élevage communes d'il y a 50 ans ou 60 ans.

Guillaume TIXIER comprend que la contrainte née du bassin de captage a suscité ces pratiques.

Alexandre TOLUB rappelle que les produits phytosanitaires déversés sur les vergers se retrouvaient il y a trois ans directement dans les analyses d'eau.

Jean-Claude GOUT, commune de Frayères, a connu le père d'Arnaud VANLERBERGHE lors d'une classe d'élus et se réjouit d'avoir rencontré des agriculteurs-éleveurs heureux, qui ont en plus créé un emploi de berger, ce dont il les félicite.

Michel JEANNEROT, maire de Jaux, souhaite la bienvenue aux participants sur sa commune. Il tient à partager ses interrogations sur le zéro phyto. La commune de Jaux a pris le niveau 3 mais n'a rien formalisé depuis. Il témoigne qu'il est difficile de changer les pratiques des employés communaux, qui traitent encore, par exemple au cimetière, sans moyens de protection avec des produits qui ont certes un nom anodin mais une composition redoutable. Il s'interroge sur le calendrier pour se mettre au zéro phyto et envisage de demander l'aide de l'Agence pour la formation.

Nicolas INGLEBERT confirme qu'il a été soutenu par l'Agence pour la formation et l'outillage. Il invite ceux qui souhaitent s'engager dans la démarche à se lancer. Il est beaucoup plus facile d'enlever tous les produits que de demander aux services techniques de ne pas trop en utiliser. La période est bonne pour le faire, en entrée d'hiver. La réglementation demande aujourd'hui, même si elle est peu respectée, de fermer la rue pendant et après les traitements et elle interdit également de traiter une surface imperméable avec un désherbant total. Il ne peut qu'inviter Monsieur JEANNEROT à avancer.

Camille HERNANDEZ ajoute que l'échéance pour atteindre le zéro phyto au niveau maximal a été fixée au 1^{er} janvier 2017. Sur le territoire du SAGE, le SMOA accompagne les communes qui s'engagent dans cette démarche. 33 % des communes y sont signataires de la charte d'entretien des espaces publics.

Michel JEANNEROT comprend qu'il a donc deux mois pour arrêter les produits phytosanitaires.

Serge-Romain CZERNIEJEWICZ, maire de Béthisy-Saint-Pierre, vice-président de la CCBA, membre de la CLE du SAGEBA, résume la problématique sur un nouveau terrain : comment concilier la culture bio, les changements de pratiques agricoles, la préservation des milieux aquatiques et la qualité de l'eau alors que des grands industriels manipulent génétiquement en permanence les semences encore vendues par milliers de tonnes ? Que penser du rapprochement entre MONSANTO et BAYER, qui produira forcément des effets très néfastes ? La question lui paraît vitale en termes d'intérêt général.

Jean-Didier CLEMENT rappelle que ces entreprises ont des clients et que les agriculteurs français utilisent ces produits. Ne pas les utiliser est l'intérêt des niches comme celle du bio, qui en est encore à 5 % ou 6 %. Mais demain, le marché français sera peut-être à 15 % ou 20 % de bio. De même, sans utilisateur, pas d'OGM. Tout part du consommateur, du citoyen qui fait remonter ses attentes dans les filières. MAC DONALD'S est un exemple intéressant car MAC DONALD'S France et MAC DONALD'S USA sont très différents. Le consommateur est un citoyen qui a une puissance économique. Le marché des produits phytosanitaires délaisse l'Europe pour l'Asie et l'Amérique latine. Les marchés orienteront ces grandes sociétés. Le traitement des semences a eu dans les années 1960-1970 un aspect positif en éradiquant la **carie**, qui était un problème de fond. Puis les sociétés ont créé de l'innovation, des produits pénétrants et un insecticide qui protège la plante pendant deux mois. Le GAUCHO s'applique en traitement de semence, à des quantités supérieures par rapport au champ, en entourant la semence d'un réservoir. L'optique a complètement changé. Elle ne consiste plus à désinfecter la plante et à traiter les parasites mais à laisser le produit trois mois dans la plante, ce qui crée des problèmes de résidus, de persistance et donc de toxicité.

- **Gouvernance, eau et climat**

Guillaume TIXIER aborde la question du consommateur et de la communication, sans laquelle il ne sera pas possible de transformer ces grandes stratégies en actions. Convaincre les néophobes, ceux qui ont peur du changement, de changer leurs pratiques demande de la persuasion. Comment le SAGE, espace de concertation local, peut-il y contribuer ?

Alain COULLARE rappelle que rédiger un SAGE est coûteux en temps et en argent et que l'Agence de l'eau aide les collectivités dans ce cadre. Il permet de réaliser une étude sur les eaux de surface, leur qualité, les eaux profondes et les zones humides, particulièrement importantes sur le territoire du SAGE, qui comprend entre autres les marais de Sacy. L'inventaire doit faciliter les opérations d'urbanisme des maires. Des relevés sont effectués régulièrement. Le SAGE met en évidence des problèmes de nitrates, qui exigent que les agriculteurs modifient leurs usages. Enfin, les aménagements de mare ou de cours d'eau facilitent la biodiversité. Certains exemples ont permis d'améliorer la continuité écologique dans certains secteurs. Mais le gros souci du SAGE est la quantité d'eau disponible pour les agriculteurs. La modélisation de la nappe de la Craie a permis, après deux ans de discussion, de définir des volumes prélevables de 2,7 millions de m³ pour l'arrosage, en zone ZRE où des agriculteurs souhaitent s'installer. Son rôle n'est pas de brider le développement économique mais qui sera responsable si une sécheresse vient menacer les investissements ? Trois jours de réunions thématiques se sont tenues depuis le mois de juin pour faire évoluer le SAGE en écoutant les avis de chacun et en tenant compte de normes en constante évolution.

Camille HERNANDEZ précise que deux sessions de commissions thématiques ont abordé l'état qualitatif et quantitatif de la ressource et permis un temps d'échange avec les acteurs du territoire. L'identification des enjeux du SAGE fera l'objet de nouveaux échanges lors de la deuxième étape de la révision qui permettra de définir la stratégie pour les années à venir.

Guillaume TIXIER se demande si les usagers sont conscients que les conflits d'usage, déjà présents, ne feront qu'augmenter.

Alain COULLARE explique qu'il le leur a indiqué mais qu'il a du mal à le faire comprendre à ses interlocuteurs. Sans être un spécialiste, il s'étonne que l'arrosage continue à se faire en pleine chaleur. Il est très ouvert au dialogue mais celui-ci est parfois difficile. Il a échangé avec le BRGM et des bureaux spécialisés et, à chaque fois, a des problèmes pour trouver des solutions acceptées par tous.

Guillaume TIXIER s'enquiert des règlements édictés par la Ville de Crépy-en-Valois.

Nicolas INGLEBERT explique qu'il essaie bien entendu d'adoucir la discussion autour de décisions fortes comme zéro phyto ou « aucun raccordement d'eau pluviale ». Il communique mais l'outil réglementaire facilite les choses, en particulier pour le pluvial. En effet, si le raccordement au réseau collectif d'assainissement est un droit, ce n'est pas le cas pour le pluvial. Il présente une carte du zonage pluvial de Crépy-en-Valois, qui est en cours d'annexion au PLU. Dans les anciens quartiers, il s'agit de ne pas augmenter les rejets en cas d'extension de maison et dans les nouveaux, de ne pas raccorder du tout ou très peu, de manière quantifiée restrictivement (1 ou 2 l/s/ha) pour défendre durablement la ville et lui permettre de s'étendre sans difficulté.

Guillaume TIXIER l'interroge sur la manière dont il justifie ces contraintes et refus.

Nicolas INGLEBERT oriente la discussion ainsi : « *l'eau qui tombe sur votre terrain est la vôtre et vous devez savoir ce que vous allez faire de cette eau gratuite* », ce qui fait naître une réflexion et une conception différente de la maison, sans compter la protection en aval. Crépy-en-Valois est tête de bassin et il s'agit d'expliquer que ces mesures protègent le milieu aval.

Guillaume TIXIER l'interroge sur sa communication au sujet des pâquerettes sur le terrain de football et des orties dans le cimetière.

Nicolas INGLEBERT indique qu'il utilise tous les outils à sa disposition pour faire des rappels permanents. L'exigence vis-à-vis de tous les services communaux a augmenté et il leur revient de trouver les outils pour y répondre. Ils vont désherber si nécessaire, même s'il essaie d'expliquer qu'une pâquerette est jolie et ne fait de mal à personne.

Guillaume TIXIER propose aux participants de faire part des moyens qu'ils utilisent pour faire évoluer les pratiques et les comportements des consommateurs ou des agriculteurs.

Gérard SEIMBILLE indique qu'il participe au comité de pilotage décidé par le préfet CARENCO et le Président SAUVADET, qui présentera une stratégie avant la fin de l'année. Tel que présenté dans de tels cénacles, l'impact de l'évolution du climat sur la ressource en eau, les débits et les étiages fait grosse impression, alors que le bassin est beaucoup moins impacté que, par exemple, le Sud-Ouest de la France. Il convient donc déjà de transmettre ces enjeux. La COP 21 a permis de beaucoup informer le public mais qu'en a-t-il retenu ? Toutes les échelles des collectivités et des syndicats doivent expliquer les raisons de l'action. Comment expliquer dans un centre-ville qu'il est nécessaire de désimperméabiliser et de ne pas raccorder l'eau pluviale ? Il estime déjà nécessaire d'expliquer que, faute de le faire, les conséquences seront bien plus graves. Il n'est pas possible de copier ce qui a été fait à Crépy-en-Valois mais il est possible de faire passer les messages petit à petit. Il se réjouit de l'expérience IS'EAU, pouvant mesurer au comité de bassin ou autour du parc régional du Vexin combien le zéro phyto apparaît au départ comme une contrainte. Quelques leaders dans un groupe peuvent permettre, par un effet d'entraînement, que celui-ci se mette à réfléchir et à agir.

Guillaume TIXIER suppose que la crue de la Seine en 2016 a permis une telle communication.

Gérard SEIMBILLE établit que le grand public ne comprend pas spontanément que le réchauffement climatique, qui se traduit par moins d'eau, aura aussi pour effet des crues.

Olivier DAUGER, président de la chambre d'agriculture de l'Aisne, membre du comité de pilotage sur le changement climatique et de la délégation française aux COP, estime aussi qu'il est nécessaire de consommer mieux, au moins pour la santé, mais cela ne signifie pas arrêter la viande. Qu'en serait-il des zones de prairies qui n'ont pas toujours de vocation économique forte ? Il souligne la nécessité d'une vision globale, de la production au consommateur. L'agriculture biologique est en croissance forte, sort de sa niche, ce dont il se satisfait. Mais elle entre alors dans des logiques où il entend un Michel-Edouard LECLERC réclamer qu'elle soit au même prix que l'agriculture conventionnelle, ce qui la condamnerait à mort. Le consommateur doit être conscient de ce qu'apporte l'agriculture biologique, pour un prix supérieur. Dans la région, elle atteint 1 % et peut viser les 5 % ou 10 % au maximum. Mais les 90 % restants doivent aussi évoluer. La région a la chance d'avoir une agriculture très diversifiée et il invite à ne pas déstabiliser les filières, qui ont besoin d'un marché et d'une industrie. L'agriculture est, au niveau mondial, la première victime du climat – l'année 2016 l'a montré aux dépens de la situation économique. Elle est cause et solution, en remettant de la matière organique dans le sol, en produisant de la biomasse, en couvrant le sol ou en valorisant le couvert. L'agriculture a des atouts. Elle nécessite des systèmes diversifiés, de la recherche et des expérimentations. Nombre de solutions, notamment alternatives, en proviendront. Enfin, la France est montrée du doigt pour son utilisation de 80 000 tonnes de produits phytosanitaires mais, en rapport à la quantité produite et à l'hectare, elle consomme moins que ses voisins. Il est très important de ne pas l'oublier, malgré la nécessité de réduire les intrants. S'il défend la filière biologique, celle-ci doit aussi réfléchir à son utilisation d'intrants comme la bouille bordelaise ou le cuivre, qui est toxique pour le sol. Une évolution très forte est nécessaire. Elle a déjà commencé et elle sera exponentielle. Il invite à aller de l'avant en pensant à l'intégralité des agriculteurs et pas seulement aux petites niches, comme l'agriculture biologique.

Nadou MASSON confirme que si l'agriculture biologique couvre 6 % de la SAU française, la consommation augmente de 10 % par an depuis dix ans et de 20 % depuis début 2016, même si les chiffres restent limités. Aujourd'hui, les bébés sont en grande partie nourris de produits bios et ils continueront sans doute à faire de même une fois adultes. La difficulté est aujourd'hui la construction des filières. Elle est convaincue que la consommation se développerait encore si l'offre était supérieure et que l'agriculture biologique est sortie de sa niche.

La santé des agriculteurs et de tous ceux qui utilisent ces produits est un argument important pour les faire passer à l'agriculture biologique. Tel a été son cas, suite aux inconforts ressentis par son mari rentrant d'étendre des produits phytosanitaires. Elle a constaté que son mari répandait généreusement des produits qu'elle, qui travaillait en pharmacie, ne pouvait distribuer que parcimonieusement et sur ordonnance. Elle s'est ainsi convertie il y a 17 ans et est toujours en cours de conversion.

L'exemple de Crépy-en-Valois montre que l'alternative face à une contrainte est d'en faire quelque chose de bien. Faire de la communication est important mais, à un moment, il est nécessaire de passer par la contrainte. Le climat est déjà en train de changer et un aléa climatique apparaît tous les ans. Plus vite nous agissons et plus vite nous en ressentirons les effets. Pour ceux qui ont peur du développement de l'agriculture biologique, un forum des opérateurs est organisé le 30 novembre 2016 pour mettre en lien les opérateurs des filières agricoles bios avec de futurs producteurs bios. Enfin, elle précise que l'association Agriculture biologique de Picardie regroupe des agriculteurs, des collecteurs, des transformateurs, des distributeurs et la société civile, comme l'association Terre de liens ou les AMAP. Des chargés de missions aident les agriculteurs mais aussi les élus des territoires.

Jean-Claude GOUT décrit la prise de conscience qui s'opère lorsque, élu, il demande aux femmes enceintes et aux nourrissons de boire de l'eau en bouteille parce que le captage est pollué. Il invite à se battre avant de rentrer dans le mur, avec des eaux souterraines qui ne seraient plus consommables. Le bio amène à une prise de conscience. Les élus achètent des terres aux agriculteurs, en font des jachères et les rémunèrent pour préserver la zone. La prise de conscience doit se faire maintenant. Il ne sera pas possible de dire qu'on ne savait pas.

Guillaume TIXIER souhaite savoir si la stratégie d'adaptation de l'agence prévoit une synergie avec d'autres agences gouvernementales comme l'AFB ou l'ADEME.

Gérard SEIMBILLE salue le travail important réalisé par l'Agence, qui n'est pas terminé. La V3 de la stratégie, amendée par la C3P, va paraître, alimentée de réflexions comme le présent forum ou les

COMITER. Certains participants du comité de pilotage appartiennent à d'autres structures. Le travail du GIEC ou d'autres groupes est venu alimenter la réflexion. Comme le dit Madame BLANC, l'Agence de l'eau travaille à l'adaptation en lien avec le domaine de l'eau. Le problème de l'atténuation est plus vaste. La réflexion porte sur la préservation, la qualité de l'eau et la quantité avec un double objectif : réduire l'impact des inondations et soutenir les étiages. La réflexion a été co-construite.

Guillaume TIXIER remercie l'Agence de l'eau pour l'organisation du Forum, sa directrice territoriale des Vallées d'Oise et son équipe.

Fin de séance

Pascale MERCIER remercie les participants. La table ronde a montré que le premier moteur de l'action est souvent le préventif, pour éviter de retrouver des produits phytosanitaires dans les eaux de ruissellement ou trop d'eau de ruissellement et des inondations. Le moteur de la contrainte peut faire d'une difficulté une innovation. Le changement climatique est également une contrainte, un nouveau défi que les populations doivent s'approprier, au-delà du petit cercle des initiés. L'acceptabilité est un réel problème. Elle retient également qu'il convient de gérer la non-acceptation pendant un certain temps et de consolider les argumentaires pour aller vers l'acceptabilité.

Le chemin parcouru depuis les premières réflexions sur le programme de mesures en 2006 est important. Il s'agissait alors d'un véritable défi pour l'agriculture. Elle voit aujourd'hui passer beaucoup de dossiers d'aides sur le désherbage des collectivités. D'autres thématiques ont donc également bien progressé.

L'objectif du forum relevait d'une volonté de la COMITER de partager la problématique du changement climatique avec les partenaires du monde de l'eau et de faire remonter des actions. Ont été évoqués la problématique du ruissellement, les gains conjoints entre l'hydraulique douce, la biodiversité, la qualité des milieux et l'infiltration en ville, avec un contenu assez riche. Elle a noté la présentation de Monsieur CLEMENT sur la nécessité de revoir intégralement non seulement les aspects agronomiques et la gestion des sols mais aussi la gestion des filières en aval, sans opposer les systèmes. Elle fera remonter les propos tenus sur le problème de l'acceptabilité en essayant de concevoir une formulation qui pourra être reprise en termes de stratégie. Elle se saisira donc des débats de la table ronde, qui ont été riches, et les fera remonter au comité de bassin.

Eric DE VALROGER remercie Madame la Directrice territoriale. Il prie le maire de Jaux, qui est particulièrement sensibilisé aux questions environnementales, de l'excuser de ne pas l'avoir présenté en introduction aux débats. Il conclut les débats en ces termes :

« En ces temps de débat, quand certains expriment leur scepticisme quant à l'influence du comportement humain sur les changements climatiques, les participants – des experts – doivent au contraire se sentir impliqués. L'Etat a pris, avec la COP21, un engagement fort qui guide les politiques publiques sur le long terme avec un objectif extrêmement clair : limiter le réchauffement climatique en dessous des 2°C d'ici la fin du siècle. Cet objectif ne pourra pas être atteint si les territoires ne se sentent pas impliqués et acteurs de cette politique. En plus de ces enjeux de solidarité prioritaires, de par les normes européennes, les territoires auront l'obligation de parvenir au résultat. Dès 2027, les intercommunalités seront susceptibles d'être sanctionnées si un certain niveau de qualité de l'eau n'est pas atteint.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas perdre de vue un second aspect qui me semble essentiel : par le jeu des majorités, je me suis retrouvé, il y a un peu plus d'un an, à représenter le département de l'Oise au sein de l'instance de bassin Seine-Normandie, ce bassin de l'eau, en néophyte plein d'interrogations mais avec un regard neuf et un certain étonnement quand aux réflexions et aux pratiques. Parmi mes sujets d'étonnement, je constatais que l'instance faisait des analyses d'impact environnemental et trop peu d'analyses d'impact économique. Cela a été illustré au travers de plusieurs exemples donnés. Il est nécessaire de raisonner dans une stratégie gagnant-gagnant et, par le jeu de l'innovation, de trouver des solutions qui ne mettent pas en péril économique les exploitations agricoles et les entreprises. La commune de Crépy-en-Valois l'a prouvé : la stratégie zéro phyto n'entraîne pas de coût supplémentaire mais, au contraire, des économies. Cette démarche est une philosophie à partager

pour mener une politique qui doit gagner en transversalité entre gestion de l'eau et aménagement du territoire.

La conclusion de Madame MERCIER a rappelé que les contributions des participants au forum, loin d'être inutiles, seront restituées aux instances du bassin Seine-Normandie, qui élaboreront dans les semaines à venir la stratégie de prévention des changements climatiques que chacun portera dans l'avenir.

Je vous remercie de votre attention. Je remercie celles et ceux qui ont permis la bonne tenue de ce forum, les intervenants, l'Agence et vous tous et je vous propose de nous retrouver autour d'un verre de l'amitié. Bonne journée à tous. »